

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

taux Question écrite n° 38320

### Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une conséquence de l'abaissement du taux de TVA à 5,5 % sur les travaux d'amélioration, de transformation et d'aménagement de l'habitat. En effet, cette mesure créé une distorsion entre le coût des matériaux taxés à 20,6 % chez les distributeurs, et celui des mêmes matériaux taxés à 5,5 % lorsque la pose est assurée par des professionnels. Il lui demande s'il entend remédier à cette inégalité pénalisant les particuliers accomplissant euxmêmes les travaux d'amélioration, de transformation et d'aménagement de leur logement.

#### Texte de la réponse

L'article 5 de la loi de finances pour 2000 (loi n° 99-1172) soumet au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 1999/85/CE adoptée le 22 octobre 1999 autorisant les Etats membres à appliquer, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2002, le taux réduit de la TVA à certaines prestations à forte intensité de main-d'oeuvre et notamment aux travaux de rénovation et de réparation des logements privés. C'est pourquoi son champ d'application concerne la part de main-d'oeuvre des travaux réalisés et également, à titre de règle pratique, les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que certains équipements lorsqu'ils sont fournis et facturés directement aux clients par l'entreprise prestataires pour les besoins des travaux réalisés. L'application du taux réduit aux achats de matériaux et d'équipements effectués directement par les particuliers auprès des distributeurs et notamment des grandes surfaces de bricolage excéderait les limites fixées par la directive et encourageait le travail dissimulé. Elle serait donc contraire à l'objectif du Gouvernement d'encourager l'activité du bâtiment en développant l'emploi dans ce secteur.

#### Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Bockel

 $\textbf{Circonscription}: \text{Haut-Rhin (5}^{e} \text{ circonscription) - Socialiste}$ 

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38320

Rubrique: Tva

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1999, page 6915 **Réponse publiée le :** 3 avril 2000, page 2154